

ISSN 2414-2565

CAHIERS DU GReMS

**Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique**



N°06 Décembre 2021

CAHIERS DU GReMS

**Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique**

N°06 décembre 2021

Cahiers du GReMS

Revue du Groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres, Arts et des Sciences humaines

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Courriel : *cahiersdugrems@gmail.com*

Directeur de publication : Édouard Ngamountsika, Professeur Titulaire

Rédacteur en chef : Etienne Bellarmin Iloki, MC, *Chef de parcours de Langue et Littérature françaises*

Comité scientifique : Pr Abolou Camille Roger, Université de Bouaké, Pr Abou Napon, Université de Ouagadougou, Pr Benzitoun Christophe, Université de Lorraine, Pr Frey Claude, Université Paris III, Pr Ndongo-Ibara Yvon Pierre, Université Marien Ngouabi, Pr Lefeuvre Florence, Université Paris III, Pr Ibrahim Diakhoumpa, Université Gaston Berger, Pr Irié Bi Gohy Mathias, Université de Bouaké, Pr Mbanga Anatole, Université Marien Ngouabi, Pr Massoumou Omer, Université Marien Ngouabi, Pr Makosso Jean-Félix, Université Marien Ngouabi, Pr Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Pr Moussa Daff, Cheikh Anta Diop, Pr Moussirou Mouyama Auguste, Université Omer Bongo, Pr Noumssi Gérard, Université de Yaoundé I, Université de Bouaké, Pr Siouffi Gilles, Université Paris IV, Sorbonne, Pr Rosier Laurence, ULB , Pr Peter Blumenthal, Université de Cologne, André Thibault, Université Paris IV .

Comité de lecture : Germain Eb'aa, Bellarmin Iloki, Nombo Augustin, Albert Gandonou, Jean-Aimé Pambou, Loussakoumounou Alain Fernand, Jean-Alexis Mfoutou (Rouen), Eloundou Eloundou Venant.

Comité de rédaction : Elongo Arsène, Marc Cheymol, Fernand Otsiema Guellely, Lionnel Kindziala - Kindziala, Alain Ferdinand Raoul Loussakoumounou, Moukougou Sidoine Romaric, Gombé - Apondza Guy Roger Cyriac, Odjola Régine.

Couverture : Sculpture en bronze de Rémy Mongo-Etsion

Publié par le *Parcours Langue et littérature françaises*

ISSN 2414-2565

Avis aux auteurs

Feuille de styles

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
- Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, *Zone titre*, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

SOMMAIRE**MPANDI OLETA Lucrès Destin et MBANGA Anatole**

Néologisme et subjectivation du discours dans la presse écrite congolaise.....9

TRAORÉ SidikiLes discordances temporelles dans la prose burkinabè écrite :
cas de la nouvelle « lune de miel » de William Aristide Nassidia Combary.....23**DAKOURY Koudou David et ASSEKA Tchoman François**Le langage verbal dans *Fin de partie* de Samuel Beckett :
dynamisme et manifestations..... 35**ITOUA Joseph et LONI Eric**L'importance du matériel didactique dans
l'enseignement/apprentissage de l'histoire.....47**MABIALA MANTSELE-MOUANDA Fredoni et Edouard NGAMOUNTSIKA**

Analyse du complément d'objet indirect en contexte scolaire congolais 55

NTONDELE ORCI GRACE et NDONGO IBARA YVON-PIERREA cross linguistic variation between kisuundi kya Mayama (K.K.M)
and kikoongo kya nseke (K.K.N).....67**KOUASSI Kouakou Roland et KEI Joachim**Procédés d'énumération et esthétique satirique
dans *D'Éclairs et de foudres* de Jean-Marie Adiaffi 83**Latte Jacques SYMPHOR***Zakwato pour que ma terre ne dorme plus jamais* d'Azo Vauguy :
une écriture poétique de l'hybridation.....97**AMANI-ALLABA Angèle Sébastienne**L'intercompréhension entre l'Abidji et l'Akye : pour une didactique des langues à
travers l'adjectif.....109**GOGBEU Mamadou**Les techniques narratives dans « *Les nouveaux contes d'Amadou Koumba* »
de Birago Diop : types et fonctions.....119**KOUASSI Pri Michel**Le démonstratif, facteur d'énonciation historique et /ou discursive
dans *D'Éclairs et de foudres* de Jean-Marie ADIAFFI 131**MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin**

Les surnoms à Mouilla : Étude de sociolinguistique urbaine.....139

Varia**EKONDI Fulbert,**

Les problèmes de la notation en lecture en classe de cm2 dans la circonscription
scolaire de Ouenzé 1 Brazzaville.....151

MBELE Jean Didier

La représentation sociale et cognitive des enseignants bénévoles chez les parents
d'élèves de Brazzaville.....167

Thèses et mémoires de Master soutenus en 2021.....179

LES DISCORDANCES TEMPORELLES DANS LA PROSE BURKINABÈ ÉCRITE : CAS DE LA NOUVELLE « LUNE DE MIEL » DE WILLIAM ARISTIDE NASSIDIA COMBARY

Sidiki TRAORÉ

traorekonate@yahoo.fr

Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Burkina Faso

Résumé : Cet article traite des discordances liées aux temps verbaux dans la nouvelle « Lune de miel » du recueil *Les Sept douleurs* (2007) de William Aristide Nassidia Combary. L'étude, dont l'objectif est de contribuer à la qualité de la production littéraire burkinabè, identifie trois sources possibles de ces erreurs : la compétence de l'auteur, le système même de la langue française et le manque de professionnalisme de la maison d'édition. Pour prévenir de telles maladroites, l'enseignement du français devrait privilégier les corpus textuels par rapport aux corpus phrastiques, et les maisons d'édition burkinabè faire preuve de plus de professionnalisme.

Mots-clés : *Discordances temporelles, compétence linguistique, passé simple, passé composé, édition littéraire.*

Abstract: This article deals with discordances linked to verbal tenses in the short story "Lune de miel" of the collection *Les Sept douleurs* (2007) by William Aristide Nassidia Combary. The study, whose aim is to contribute to the quality of Burkinabè literary production, identifies three possible sources of these mistakes : the competence of the author, the very system of the French language and finally the lack of professionalism of the publishing house. In order to prevent such clumsinesses, the teaching of French should favor textual corpora over phrasal corpora, and Burkinabè publishing houses should show more professionalism.

Key words: *Temporal discordancies, linguistic competence, simple past tense, compound past tense, literary edition.*

Introduction

La commémoration du centenaire de la création de la colonie de Haute-Volta (actuel Burkina Faso) nous offre l'occasion d'un regard critique sur ce qui constitue un pan essentiel de l'identité d'une nation : sa culture en général, et sa littérature en particulier. Cependant, le cadre restreint de cet article nous astreint à circonscrire notre corpus. Pour ce faire, nous jetons notre dévolu sur un genre en plein essor au Pays des hommes intègres, la nouvelle, à travers le plus fécond de ses auteurs, William Aristide Nassidia Combary.

Avec à son actif sept ouvrages dont six œuvres littéraires (quatre recueils de nouvelles, un recueil de poèmes et un recueil de contes), Combary, au regard de sa jeunesse et de son œuvre prolifique, nous paraît représentatif d'une nouvelle génération d'écrivains burkinabè, celle des années 2000, après la génération pionnière ou du balbutiement et la génération de la révélation, d'après les termes de Salaka Sanou (2000). Si, avec cette génération, le pari de la quantité de la production littéraire semble désormais gagné, l'on peut encore légitimement s'interroger sur sa qualité, qui peut encore laisser parfois à désirer. Étant linguiste, nous nous intéresserons à l'usage que l'auteur fait de la langue, en particulier à la question de la concordance des temps dans sa nouvelle « Lune

de miel » du recueil *Les sept douleurs*, paru en 2007. En effet, à la lecture de ce texte de neuf pages (pp. 49-57), il apparaît des discordances dans le système des temps verbaux, lesquelles attestent que le problème de la maîtrise de la langue est loin d'être réglé dans la littérature burkinabè. Nous avons retenu, du moins dans le titre, le terme « discordances » plutôt que celui d'erreurs, de fautes ou d'incorrections, par réciprocité avec « concordance » qui est le vocable consacré en matière de mauvais usage des temps verbaux par substitution dans un énoncé. Quelles sont précisément ces discordances temporelles dans la nouvelle « Lune de miel » et comment peuvent-elles s'expliquer ? Au-delà de la correction que nous en faisons au passage, quelles propositions faire à l'endroit à la fois des écrivains, des professeurs de lettres et des éditeurs, en vue d'améliorer la qualité de la langue dans la prose burkinabè à l'avenir ?

Pour répondre à ce questionnement, nous procéderons en premier lieu à l'approche théorique de la concordance des temps en français, à travers des ouvrages de linguistique et de grammaire décrivant le français moderne : *Problèmes de linguistique générale* de Benveniste (1966), *Grammaire critique du français* de Wilmet (1998), *Grammaire méthodique du français* de Riegel et al. (1999), *Grammaire du français classique et moderne* de Wagner et Pinchon (1991), *Le Bon Usage* de Grevisse et Goosse (2017). Ensuite nous examinerons le corpus « Lune de miel » pour mettre à jour et expliquer les discordances temporelles qui y apparaissent. Et nous terminerons la réflexion par des recommandations pour les éviter à l'avenir.

1. La concordance des temps en français

1.1. Choix du temps de narration

En français, chaque temps verbal est défini par une ou des valeurs morphosyntaxiques, sémantiques et stylistiques qui justifient son choix dans un énoncé donné.

La valeur morphosyntaxique tient au fait que, indépendamment du sens de l'énoncé ou de la nuance stylistique, certains temps verbaux sont induits par des morphèmes spécifiques, en l'occurrence des conjonctions de subordination et des locutions conjonctives. Les temps du subjonctif (subjonctif présent, subjonctif passé, subjonctif imparfait et subjonctif plus-que-parfait) s'emploient nécessairement avec les locutions conjonctives *avant que, jusqu'à ce que, en attendant que, afin que, pour que, de peur que, de crainte que, à condition que, pourvu que, pour peu que, à moins que, bien que, quoique, quoi que, encore que, quelque... que, tout...que* : *Le vieux Tanga avait marqué au fer rouge toutes ses chèvres et les gardait dans la cour la nuit venue de peur qu'on les lui volât.*

Dans la même logique, le conditionnel s'emploie nécessairement dans les propositions principales dont les subordonnées sont introduites par « si » et dans les subordonnées introduites par « au cas où » et « quand (bien) même » : *Au cas où la réunion serait reportée, informez-moi à temps. Quand bien même vous seriez le plus fort, vous devez respect et considération aux faibles.*

La valeur sémantique, elle, signifie que c'est principalement le temps de l'événement raconté et accessoirement les nuances de doute, de certitude, de souhait, d'ordre, de réalité, d'hypothèse, etc. qui occasionnent l'emploi de tel temps verbal plutôt que de tel autre. En substance, les temps de l'indicatif sont les temps du réel, quand ceux du subjonctif expriment le souhait ou le désir et ceux du conditionnel le doute ou l'hypothèse. Exemples : *Je souhaite que le délégué nous attende* (souhait traduit par le subjonctif « attende ») vs *Je sais que le délégué nous attend* (information ou certitude traduite par l'indicatif « attend »).

La valeur stylistique signifie que le choix des temps verbaux est déterminé par la relation du narrateur aux faits qu'il rapporte : sa plus ou moindre grande implication ou immixtion dans les faits rapportés, ou, a contrario, son indifférence, son détachement ou son recul vis-à-vis d'eux, sa naïveté ou son omniscience, sa partialité ou son impartialité, son statut unique de rapporteur ou son statut double de rapporteur et d'acteur, etc. En voici des exemples :

- *Samory mourut en 1900* (un passé révolu et comme enterré, exprimé par le passé simple).
- *Samory est mort en 1900* (un passé ayant un lien vivant avec le présent, ayant des

conséquences sur le moment présent du locuteur, exprimé par le passé composé).

- *Samory meurt en 1900* (un passé immortalisé, qui se confond presque avec le présent ou que le locuteur n'entend point dissocier du présent avec ses turpitudes, exprimé par le présent).
- *Samory mourra en 1900* (un événement passé présenté comme une prophétie, comme un messie qui devra accomplir sa mission avant de mourir comme cela était inscrit quelque part).

La valeur stylistique est donc primordiale puisque dans le cas spécifique du roman ou de la nouvelle, la difficulté est de savoir quel temps utiliser pour la narration sachant que la fonction du narrateur ainsi que sa relation aux faits rapportés rendent théoriquement possible la narration au passé simple, au passé composé, voire au présent ou au futur. C'est Émile Benveniste, dans un article des *Problèmes de linguistique générale I* (1966 : 223), « Les relations de temps dans le verbe français », qui établit nettement la dichotomie passé simple et passé composé comme temps fondamentaux de la narration sur la base de deux plans d'énonciation : l'histoire et le discours. L'énonciation historique est généralement à la troisième personne et comporte principalement trois temps que sont le passé simple, l'imparfait (y compris la forme en *-rait* dite conditionnel) et le plus-que-parfait. C'est :

la présentation des faits survenus à un certain moment du temps, sans aucune intervention du locuteur dans le récit. [...] Nous définirons le récit historique comme le mode d'énonciation qui exclut toute forme linguistique autobiographique [...] On ne constatera donc dans le récit historique strictement poursuivi que des formes de 3e personne. [...] L'énonciation historique comporte trois temps : l'aoriste (= passé simple ou passé défini), l'imparfait (y compris la forme en *-rait* dite conditionnel), le plus-que-parfait.

À l'inverse, toujours selon Benveniste (1966 : 244), le discours caractérise tous les genres où quelqu'un s'énonce comme locuteur en organisant ce qu'il dit dans la catégorie de la personne :

Chacun peut le vérifier dans telle œuvre contemporaine où la narration, de parti pris, est entièrement au parfait [...] Le parfait [= le passé composé] établit un lien vivant entre l'événement passé et le présent où son évocation trouve place. C'est le temps de celui qui relate les faits en témoin, en participant [...]

C'est pour cette raison que le passé composé domine dans les narrations assumées par un enfant ou tout autre personnage pouvant être considéré comme tel, qui prend toujours parti, parce qu'ignorant l'objectivité. On le voit dans *Allah n'est pas obligé* d'Ahmadou Kourouma ainsi que dans *L'étranger* d'Albert Camus.

À la suite de Benveniste, bien d'autres linguistes et grammairiens se sont employés à mettre en lumière les valeurs stylistiques des temps verbaux possibles dans les récits. Ainsi, pour Marc Wilmet (1998, p. 365) :

Théoriquement, [le passé simple] marque un fait passé sans relation avec le présent, le composé marque un fait passé dont les conséquences s'étendent au présent, ou un fait accompli dans une période de temps dont le tout n'est pas écoulé.

Robert-Léon Wagner et Jacqueline Pinchon (1991, p. 369) relèvent la même valeur en ces termes :

Par opposition au passé défini, il laisse entendre que le procès achevé a créé une situation qui se prolonge et qui se rattache à notre actualité présente. On écrira ainsi que : César a conquis la Gaule en suggérant que la structure, l'état actuel de la France dépendent en

partie de cette conquête, que la Tour Eiffel a été édifée en 1889 : elle fait encore partie du paysage parisien.

Maurice Grevisse et André Goosse (2017, pp. 1143-1144) se font plus explicites :

« Le passé simple (ou passé défini) exprime un fait bien délimité à un moment du passé, sans considération du contact que ce fait, en lui-même ou par ses conséquences, peut avoir avec le moment présent. » Je sais que l'an dernier, un jour, le douze mai, / Pour sortir le matin tu changeas de coiffure (E. Rostand, *Cyr.*, III, 6).

[...] Certains linguistes estiment que le temps est rare en dehors de la 3^e personne. Sans doute l'espèce de distance qu'implique le passé simple est-elle plus fréquente quand le scripteur ne parle pas de soi, mais on trouve la 1^{re} personne (moins souvent la 2^e, liée davantage à des situations particulières) dans des écrits fort divers...

[...] Le passé composé exprime un fait passé par rapport au moment où l'on parle et considéré comme achevé. [...] il s'oppose au passé simple, parce qu'il s'agit d'un fait en contact avec le moment de la parole, soit que ce fait ait eu lieu dans une période non encore entièrement écoulée, soit qu'il ait eu des conséquences dans le moment présent (et avec cette valeur, on pourrait dire que c'est un présent accompli).

Trois pages plus tôt, les auteurs du *Bon usage* (2017, p. 1141) ne manquent de préciser la valeur de l'imparfait, temps qui occasionne, nous y reviendrons, des maladroites, dans la nouvelle « Lune de miel » que nous étudions :

L'imparfait montre un fait en train de se dérouler dans une portion du passé, mais faire voir la fin du fait (ni souvent le début). [...] Étant donné cette valeur générale, l'imparfait convient bien pour des faits qui se répètent : S'il voyait un ivrogne chanceler et choir, il le relevait et le réprimandait (France, Pierre Nozière, p. 87) / Il convient aussi pour la description, des peindre des circonstances, le milieu où un fait se produit : Il neigeait. On était vaincu par la conquête. / Pour la première fois l'aigle baissait la tête (Hugo, *Châtin.*, V, XIII, 1)

1.2. Réajustement des autres temps verbaux

Une fois le temps de narration choisi, des réajustements s'opèrent quant aux autres temps verbaux. Globalement, deux cas de figures peuvent se présenter.

Primo, lorsque l'histoire est racontée au présent de l'indicatif ou au passé composé, les pauses (descriptions) sont également au présent de l'indicatif, tandis que les analepses ou flash-back sont au passé composé et les prolepses ou anticipations au futur. C'est le cas dans ce passage du roman *Les Vertiges du trône* de Patrick G. Ilboudo (1990 : 113-114) dans lequel l'histoire principale est au présent tandis que les rétrospections sont au passé composé :

Je l'avoue : cette stratégie a été une faute puisqu'elle a pu être interprétée comme de la faiblesse, voire de la démission, provoquant chez les ennemis une excitation hystérique à vouloir, coûte que coûte, renverser mon gouvernement légitime et populaire et à installer, en lieu et place, un régime sans foi, sans Dieu, sans dessein national. Non, je n'en veux pas. Mon peuple non plus. Ensemble, nous allons résister aux oiseaux de malheur rapaces dont les nids sont dans les arbres de Pékin et de Moscou. Bogya est un pays démocratique. J'en suis le modeste artisan et le plus sûr garant.

Mais, secundo, lorsque l'histoire est racontée au passé simple, l'antériorité est exprimée au moyen du passé antérieur et les pauses sont à l'imparfait de l'indicatif, tandis que les analepses sont au plus-que-parfait de l'indicatif et les prolepses au conditionnel. Dans les deux cas, les scènes

(dialogues essentiellement) ainsi que les verbes introduisant le style direct sont au présent de l'indicatif. Pour ce qui est des temps du subjonctif, ils dépendent à la fois de la modalité ou nuance sémantique et de certains morphèmes (conjonctions introduisant ce mode). La concordance des temps n'est ni plus ni moins que l'ensemble de ces réajustements. On peut le constater dans cet extrait du roman *La Pièce d'or* de Ken Bugul (2015 : 20) où l'histoire principale est au passé simple (« apprirent »), les descriptions et les actions à nuance durative à l'imparfait (« étaient », « avaient », « avaient », « s'entassaient », « se dirigeaient », « suffisait », « allaient », « dirigeaient »), tandis que le flash-back est au plus-que-parfait (« avaient laissé ») :

Les habitants de Birlane apprirent à connaître l'avènement du plastique et du déchet dès les années soixante. Eux qui étaient si propres, eux qui n'avaient même pas d'ordures, aujourd'hui ils avaient des déchets et du plastique de toutes les couleurs, noirs surtout. Les déchets s'entassaient et, avec, avec le vent, se dirigeaient à l'ouest vers les grandes décharges. Il suffisait de sortir de Birlane pour voir les amoncellements de déchets qui allaient au même endroit, sur la route de Jérusalem. Pourquoi les nouveaux occupants qui dirigeaient le pays depuis les années soixante avaient-ils laissé s'entasser tous ces déchets dans la direction de Jérusalem ?

2. Les discordances temporelles dans « Lune de miel »

2.1. Passé simple au lieu du passé composé ou du plus-que-parfait

Parmi les erreurs liées aux temps verbaux dans la nouvelle « Lune de miel », la plus récurrente est la substitution du passé simple par le passé composé et, dans une moindre mesure, par le plus-que-parfait.

E1. Je me levai et me mis à danser, frayant la foule jusqu'à elle. Sans doute les anges **ont-ils vu** nos cœurs se rapprocher, de sorte qu'à l'instant où je me tins devant elle, la musique devint langoureuse. (p. 54)

Écrire plutôt ... *les anges virent-ils...* au lieu de ... *les anges ont-ils vu*. L'épisode rapporté est totalement révolu, ce qui explique le choix du passé simple pour deux verbes antérieurs (« me levai », « me mis ») et un verbe ultérieur (« me tins »). Et dès lors que toutes les actions expriment une nuance ponctuelle et non durative tout en étant dans un rapport de consécution (successivité dans le temps), toutes doivent être au passé simple.

Le passé composé conviendrait dans la construction si tous les autres verbes étaient au passé composé, de sorte que l'événement rapporté soit dans un passé en contact avec le moment de la parole, soit que ce fait ait eu lieu dans une période non encore entièrement écoulée, soit qu'il ait eu des conséquences **sur** le moment présent.

E2. Il vint un moment où rompant le silence simultanément, nous **avons dit** en chœur : « C'est fou, c'est beau » avant de nous lancer dans un éclat de rire joyeux. Je voulais l'embrasser encore et encore, mais je me retins. Elle m'attira à elle et m'embrassa tendrement. (p. 50)

Il faudrait plutôt écrire ... *nous dûmes en chœur...* », puisqu'il s'agit encore d'une action d'un ensemble révolu, coupé du présent : « vint », « retins », « attira », « embrassa ». L'imparfait « voulais », lui, se justifie par la nuance durative exprimée.

E3. Mon cœur battait davantage. Après, nous **nous sommes assis** et elle me dit son prénom : Jocelyne. Le temps **est vite passé** de ce jour à notre mariage. De même que cette dernière nuit que nous passâmes avant de repartir au pays pour affronter la vie. (p. 54)

C'est plutôt au passé simple que devraient être les verbes « s'asseoir » et « passer » : « nous assimes », « passa vite ». Pour les garder au passé composé, il eût fallu que « dit » (elle me dit son prénom) fût aussi au passé composé, de sorte à établir un lien vivant avec le présent, à en faire des événements ayant une portée sur le présent. C'est ce choix peut-être que l'écrivain n'a pas su opérer, ou alors il confond purement et simplement les valeurs des passés simple et composé.

E4. Le temps **est vite passé** de ce jour à notre mariage. De même que cette dernière nuit que nous passâmes avant de repartir au pays pour affronter la vie. (p. 54)

L'action de « passer » avec pour sujet « le temps » est antérieure au mariage ainsi qu'à la lune de miel à Lima dont il est question dans la deuxième phrase. En toute logique donc, l'auteur écrirait mieux *Le temps passa vite...* d'autant que le verbe de l'action suivante, « passâmes », est au passé simple. Pour garder le passé composé *Le temps est vite passé*, il eût fallu que le verbe suivant ainsi que le texte entier fussent au passé composé, de sorte à établir un lien vivant entre ce passé mémorable et le présent du narrateur, ainsi que l'a montré Benveniste.

E5. Ce soir-là, nous **nous sommes aimés** toute la nuit. Et la semaine s'écoula, si pleine de merveilles qu'elle passa comme l'éclair. La dernière nuit fut enthousiaste. Nous **nous sommes amusés**, comme des enfants. Ma femme avait fini par s'endormir, la tête sur ma poitrine. Je la regardai dormir d'un air angélique et finis moi-même dans les bras de Morphée. Je me retrouvai dans un monde parallèle. (p. 53)

L'auteur écrirait mieux « nous nous aimâmes », « Nous nous amusâmes », au passé simple, étant donné que les autres verbes narrants des actions sont à ce temps (« s'écoula », « passa », « fut », « regardai », « finis », « me retrouvai ».). De même, le plus-que-parfait « avait fini » devrait se muer en passé simple (« finit »), comme nous le verrons dans le prochain sous-point.

E6. Après, nous **avons émarginé** les papiers administratifs avant de nous voir offrir le carnet de mariage et le Code des personnes et de la famille. Nos proches parents, les témoins et l'officier d'État civil nous félicitèrent en nous souhaitant un heureux ménage. (p. 49)

Pareillement que dans les exemples précédents et au regard de l'action suivante qui est au passé simple (« félicitèrent »), l'emploi du passé composé « avons émarginé » au lieu du passé simple « émarginâmes » est inapproprié dans ce passage. À l'évidence, il y a chez l'auteur confusion entre les valeurs du passé simple (passé révolu sans prise directe sur le moment présent) et celles du passé composé (passé ayant des conséquences sur le présent).

Nous pourrions multiplier les maladroites par substitution du passé simple par le passé composé dans ce texte de Combarry, tant ils sont légion. À titre indicatif, voici d'autres cas que nous nous contenterons de signaler étant donné les contraintes de taille de l'article : « avons passé » (p. 50, l. 29), « sommes tombés » (p. 51, l. 32), « sommes arrivés » (p. 53), « a offert » (p. 55), etc.

2. 2. Passé simple au lieu du plus-que-parfait

E7. Mon « oui » **avait généré** un flot d'applaudissements qui noya les mots du maire. Et puis, ce fut le tour de Jocelyne de répondre à cette question toujours posée à chaque candidat au mariage. (p. 49)

Il faudrait plutôt écrire *Mon « oui » généra un flot...* C'est que « générer » est la première d'une série de trois actions ponctuelles consécutives (« générer », « noyer », « être ») ; les deux

suivantes (« noya », « fut ») étant au passé simple, nécessairement « générer » devrait être aussi au passé simple, pour traduire un événement maintenant révolu, c'est-à-dire coupé du présent. Seul ce que Gérard Genette appelle « analepse » et qui est plus connu sous les appellations de flash-back ou rétrospection justifierait le plus-que-parfait « avait généré », alors que le passage ne permet pas cette interprétation.

E8. Finalement elle nous laissa partir à la grande joie des miens. J'**avais passé** mon bras autour de la taille de ma chérie et elle **avait baissé** son voile pour ne pas laisser voir les larmes qui coulaient de ses yeux. (p. 50)

Pareillement que dans l'exemple ci-dessus relevé, les plus-que-parfaits « avais passé » et « avait baissé » doivent se muer en passés simples : « passai », « baissa ». Le premier verbe, « laissa », au passé simple, contraint les autres de la série à se mettre au même temps. Le dernier, « coulait » est cependant à juste titre à l'imparfait parce qu'il exprime, dans le passé, une action, non pas ponctuelle, mais durative.

E9. Nous **nous étions retirés** pour nous reposer dans la chambre d'ami. Là, Joce **s'était laissée** tomber sur le lit, morte de fatigue. Je me mis à ses côtés... (p. 51)

Dès que les deux premiers verbes n'expriment pas des flash-back, la phrase correcte doit être au passé simple, qui est du reste le temps du dernier verbe, « me mis ». Signalons ~~au passage~~ que le participe passé du verbe pronominal « se laisser » suivi d'un infinitif est invariable en français, ce qui impose d'écrire « Joce s'était laissée tomber », et non « Joce s'était laissée tomber », comme l'a fait l'auteur.

E10. Après le lunch, la fête se poursuivait en beauté : les jeunes, sur place, **avaient occupé** les lieux, dansant à qui mieux mieux. (p. 51)

Comme pour le premier verbe, « se poursuivait », « occuper » doit être au passé simple et non au plus-que-parfait, parce que dans les faits, l'action exprimée par « occuper » n'est pas un flash-back, c'est-à-dire un retour en arrière pour narrer un événement antérieur à l'action exprimée par « se poursuivre ». L'occupation des lieux par les jeunes pour danser est non seulement ultérieure, mais consécutive à la poursuite de la fête qui a commencé par les discours, les cadeaux et le lunch.

2.3. Imparfait du subjonctif au lieu du présent du subjonctif

En marge des discordances par substitution du passé composé ou du plus-que-parfait au passé simple, un puriste de la langue pourrait relever d'autres emplois de temps verbaux sujets à polémique. Il s'agit en l'espèce du subjonctif présent en lieu et place du subjonctif imparfait. En voici quelques exemples.

E11. Elle avait posé sa tête sur mon épaule et je souhaitai (sic) que ce moment **dure** éternellement. (p. 50)

E12. J'étais très content du séjour nuptial que nous venions de faire et je souhaitai que ma vie à venir ne **soit** faite que de pareils moments. (p. 54)

E13. C'était beau, mais le lendemain, la vie professionnelle devait reprendre, aussi difficile que cela **puisse** paraître. (p. 55)

E14. Mon cœur se mit à battre à l'idée que quelque chose lui **soit** arrivée (sic). (p. 55)

E15. En fait, je ne voulais pas lui déplaire, je voulais juste qu'il **sauve** ma femme. (p. 57)

Dans ces cinq passages ci-dessus, étant donné le temps passé de la proposition principale (plus-que-parfait, imparfait, passé simple), l'orthodoxie grammaticale prescrirait en lieu et place des

subjonctifs présents « dure », « soit », « puisse », « soit » et « sauve » les subjonctifs imparfaits « durât », « fût », « pût », « fût » et « sauvât ». Mais sur ce propos, des grammairiens et non des moindres, de même que bon nombre d'écrivains et plus encore les locuteurs récusent de plus en plus le subjonctif imparfait comme d'ailleurs sa forme composée, le subjonctif plus-que-parfait, pour se satisfaire du subjonctif présent. Ces cinq dernières formes verbales relevées dans l'œuvre ne sauraient donc être tenues pour des maladroites ou discordances à tout point de vue. Il nous semble en effet que le subjonctif présent au lieu du subjonctif imparfait est un choix délibéré de l'auteur. Indiquons au passage que « quelque chose » étant un pronom personnel neutre, l'auteur devrait écrire ... *l'idée que quelque chose lui soit arrivé*, sans accord (E14).

3. Sources probables des discordances temporelles dans « Lune de miel » et propositions didactiques et éditoriales

3.1. Sources des discordances

3.1.1. La compétence de l'auteur

À quoi faut-il imputer ces maladroites, ou, plus généralement, quelles sont les sources de ces discordances temporelles que l'on relève dans la nouvelle « Lune de miel » de William Combarry ? C'est incontestablement la question qui taraude le linguiste à la lecture du texte. Sur ce propos, il ne fait guère de doute que ces discordances résultent de la méconnaissance de la part de l'auteur des valeurs des temps verbaux, en particulier à l'échelle, non pas d'une phrase ou d'un paragraphe, mais d'un texte d'une certaine longueur, qui plus est, quand il s'agit du récit. En effet, comme nous l'avons montré dans le premier point de cet article, un récit, même s'il narre des événements passés, peut se faire au passé simple, au passé composé, voire au présent, chacun de ces temps ayant une valeur propre. Au-delà de l'événement narré, la valeur d'un temps verbal est le rapport du narrateur aux faits rapportés : objectivité totale, subjectivité, indifférence, ingérence, sympathie, antipathie, etc. Globalement, cette valeur définit un passé révolu et comme coupé du présent pour le passé simple, un passé établissant un lien vivant avec le présent, c'est-à-dire ayant des répercussions sur le moment présent du narrateur pour le passé composé, et un passé actualisé et comme toujours vécu par les personnages, y compris par le narrateur pour le présent. Il nous semble que ces valeurs, notamment celles du passé simple et du passé composé, ne sont pas suffisamment distinguées par l'auteur.

3.1.2. Les formes verbales répugnantes

Mais à y voir de près, il nous semble aussi que certaines discordances par substitution de certains temps verbaux à d'autres pourraient s'expliquer par des formes verbales rébarbatives, voire répulsives. Le basculement inexplicable et malencontreux du texte du passé simple au passé composé ou du subjonctif imparfait au subjonctif présent semble se justifier par l'évitement de formes verbales répugnantes (« nous avons dit » au lieu de « nous dûmes », « nous nous sommes aimés » au lieu de « nous nous aimâmes », « avant que nous ne nous décidions à sortir » au lieu « avant que nous ne nous décidassions à sortir », etc. :

Il **vint** un moment où, rompant le silence simultanément, nous **avons dit** en chœur : 'C'est fou, c'est beau' avant de nous lancer dans un éclat de rire joyeux. (p. 50)

Ce soir-là, nous **nous sommes aimés** toute la nuit. Et la semaine **s'écoula**, si pleine de merveilles qu'elle **passa** comme l'éclair. (p. 53)

Mon frère nous **secoua** encore un peu avant que nous ne **nous décidions** à sortir. (p. 52)

La langue française est ainsi faite : certaines de ces formes verbales sont difficiles, voire répulsives et, comme outil de communication, elle impose à chaque écrivain selon son style des choix dont chacune a ses avantages comme ses inconvénients.

Pour la nouvelle, objet de notre étude, de deux choses l'une : soit l'auteur raconte l'histoire au passé simple et partout où il le faut c'est ce temps qu'il emploie avec les autres réajustements

nécessaires sans éviter les autres formes verbales, si répugnantes soient-elles, soit il raconte l'histoire au passé composé, ce qui lui permet d'éviter les formes rébarbatives du passé simple et du subjonctif imparfait. L'hésitation ou l'emploi concomitant du passé simple et du passé composé comme temps de narration occasionne des discordances qui frisent l'amateurisme.

3.1.3. La responsabilité de l'éditeur

Mais si l'on peut reprocher ces maladroites à l'auteur, il y a lieu également de récuser le professionnalisme de son éditeur qu'est L'Harmattan Burkina. Dans l'absolu, aucun écrivain ne peut se targuer d'écrire une œuvre littéraire d'une certaine longueur sans la moindre incorrection fût-ce une coquille, comme on le dit couramment. Et c'est pourquoi les éditeurs professionnels et soucieux de mettre à la disposition de leur lectorat des ouvrages exempts de toute incorrection linguistique ont beau jeu de mettre en place, de disposer dans leur organisation un comité de lecture chargé, au premier degré, d'une lecture-évaluation et au deuxième degré (une fois que l'œuvre est jugée digne d'intérêt), de sa relecture-correction. Or, de toute évidence, cette organisation et ce processus, qui nécessitent, nous le concédons, des ressources humaines qualifiées et des moyens financiers adéquats, ne semblent pas exister chez l'éditeur de notre auteur, qui est un éditeur burkinabè (L'Harmattan Burkina), lacune que généralise, du reste, Yves Dakouo (2011 : 123) à la plupart des maisons d'édition locales burkinabè :

À l'exception des petites maisons où le manuscrit est directement lu par le premier responsable de l'édition (pour des raisons financières essentiellement), dans la plupart des maisons, le manuscrit passe par trois phases de sélection [...] La lecture est plus approfondie et les critères prennent en compte tous les aspects de l'œuvre (langue, style, thèmes, axiologie, publics potentiels). Cette lecture s'achève par un rapport où 'l'instructeur' justifie ses prises de position. Seulement cinq pour cent environ des textes franchissent cette barrière.

3.2. Propositions didactiques et éditoriales

Pour ne pas trop nous éloigner de notre spécialité qu'est la langue française, revenons aux discordances temporelles relevées dans l'œuvre, dont nous venons de mettre en lumière les sources, pour nous demander comment en venir à bout dans le cadre de l'enseignement du français et dans une certaine mesure dans le cadre de l'édition.

À ce propos et sachant que ces discordances sont imputables d'une part à la compétence de l'auteur, en d'autres termes à sa connaissance de la langue française, et d'autre part au manque de professionnalisme de son éditeur, en particulier à l'absence de personnel de lecture-évaluation et de relecture-correction, deux types de propositions en rapport justement avec les deux sources des discordances peuvent être formulés : des propositions d'ordre didactique et des propositions d'ordre éditorial.

3.2.1. Propositions didactiques

Au plan didactique, quand l'on se penche de manière exhaustive sur les manuels de français au lycée au Burkina, à savoir la collection *Le français en 6^e*, *Le français en 5^e*, jusqu'au dernier *Le français en terminale*, un constat net se fait jour : l'enseignement de la conjugaison accorde une très large part, pour ne pas dire est consacré presque exclusivement aux déclinaisons ou formes verbales suivant les modes, les temps, les personnes, les genres et les nombres. La part dédiée aux valeurs des modes et des temps verbaux reste marginale, dérisoire, insignifiante. Le cas échéant, les exemples servant d'illustrations de ces valeurs dépassent rarement le cadre de la phrase. Or il est clair que c'est à l'échelle du paragraphe, voire de textes entiers, fussent-ils de taille raisonnable, que l'apprenant peut mieux appréhender les différents temps à l'œuvre dans un texte ainsi que les valeurs et nuances précises de chacun d'eux. C'est pourquoi nous recommandons que les valeurs des modes et temps fassent l'objet d'une attention particulière au

même degré que les déclinaisons et qu'en guise d'illustration, les manuels passent de phrases isolées à des paragraphes ou textes entiers constituant un tout au plan narratif ou discursif : une lettre, un conte, un sketch, une nouvelle, un chapitre de roman, etc. C'est, à notre sens, la voie royale pour permettre aux apprenants de maîtriser la fameuse concordance des temps, de voir cohabiter, s'effleurer et s'entrechoquer différents modes et différents temps, chacun avec sa valeur ou sa nuance précise et particulière. Ce travail doit se faire au collège et ou au lycée pour qu'aussi bien futurs étudiants de lettres et sciences humaines que des sciences et techniques acquièrent ces compétences avant d'arriver à l'université, car à l'université tous n'auront plus l'opportunité de les acquérir alors que tous pourraient un jour ou l'autre se découvrir une vocation d'écrivain.

3.2.2. Propositions éditoriales

Au plan éditorial, il apparaît que c'est un éditeur burkinabè qui a publié le recueil de nouvelles *Les sept douleurs* d'où est extrait « Lune de miel » qui présente ces discordances temporelles. Les autres nouvelles comportent également des maladroites, mais d'un autre ordre que le cadre restreint de cet article ne nous permet pas de relever et d'étudier. Sans faire d'extrapolation, signalons d'autres études de linguistes et grammairiens qui mettent à nu des manquements à la langue dans d'autres œuvres littéraires burkinabè publiées par des éditeurs locaux : « Passé simple et passé composé dans *Le Miel amer* de Jean-Baptiste Somé » de Claude Caitucoli, Ouagadougou, *Annales de l'Université de Ouagadougou : Série A : sciences humaines et sociales*, numéro spécial 1988, pp. 261-276 et « Problématique des incorrections grammaticales dans les romans burkinabè » de Sidiki Traoré (Niamay, revue Encres, n°6, 2017, pp. 93-118).

Le premier, Caitucoli (1988 : 261), use d'euphémismes et de circonlocutions pour éviter d'avoir à parler d'incorrections ou de discordances temporelles :

Ce qui frappe le linguiste que je suis à la lecture du *Miel amer*, c'est que le système des temps et des modes est utilisé d'une façon qu'un grammairien classique pourrait qualifier d'incorrecte, que je qualifierai pour ma part d'atypique, c'est-à-dire, sans aucun jugement de valeur, de non ordinaire, eu égard à l'ensemble de la production romanesque d'expression française.

S'il faut se réjouir de la naissance, voire du boum des maisons d'édition locales dans un pays comme le Burkina Faso dans la mesure où elles permettent à nombre d'auteurs de se faire publier, il y a lieu de les interpeller sur les manquements à la norme grammaticale que comportent certaines des œuvres publiées à l'instar des discordances temporelles que nous déplorons dans la nouvelle « Lune de miel ». Les éditeurs devraient faire preuve de professionnalisme notamment en disposant de comités de lecture et de personnel qualifié pour effectuer au préalable le travail de lecture-évaluation et de relecture-correction avant la publication éventuelle des textes. Certes, cela nécessite des moyens financiers dont ne disposent pas toujours les maisons d'éditions des pays en développement et si l'on y ajoute la faible culture de la lecture dans ces pays, c'est peu dire que la tâche s'annonce plutôt difficile. Mais une meilleure organisation et peut-être aussi la sollicitation de subventions de l'État à l'image de celles que l'État burkinabè octroie à la presse pourrait s'avérer comme un début de solution.

Conclusion :

En conclusion, la nouvelle « Lune de miel » du recueil *Les sept douleurs* de William Nassidia Aristide Combarry, publié en 2007 chez L'Harmattan Burkina, présente des discordances temporelles. Pour l'essentiel, ces discordances consistent en la substitution du passé composé ou du plus-que-parfait au passé simple. Elles sont imputables d'une part à la compétence de l'auteur et de l'autre à la responsabilité de l'éditeur. La compétence de l'auteur est en cause dans la mesure où celui-ci ne semble pas distinguer nettement les valeurs du passé simple et du passé composé

en tant que temps de narration. Le passé simple exprime un passé révolu, coupé du présent, sans conséquences sur le moment présent du narrateur, alors que le passé composé crée un lien vivant avec le présent, exprime un passé ayant des implications, des conséquences sur le présent du narrateur. Dans le cas d'espèce, le narrateur semblant relater des événements mémorables qui continuent de le marquer dans le temps présent, il aurait été plus réaliste de recourir au passé composé plutôt que de recourir tantôt à l'un tantôt à l'autre, parfois dans la même phrase ou dans le même paragraphe. Mais le passé simple aurait pu bien aussi convenir si l'on admet l'hypothèse que narrateur et personnage principal ne sont pas un seul et même actant dans cette nouvelle, même si le récit est à la première personne. Quant à la responsabilité de l'éditeur, la maison d'édition burkinabè L'Harmattan Burkina, sa responsabilité dans les discordances temporelles que l'on déplore dans la nouvelle tient au fait que le manuscrit, pour des raisons sans doute organisationnelles ou financières, ne semble pas être passé par les phases d'instruction, de lecture-évaluation et de relecture-correction avant publication. Pour éviter ces maladroites liées aux temps verbaux, il faudrait, dans l'enseignement de la conjugaison au cycle secondaire, apprendre certes les déclinaisons des verbes en modes, temps, personnes, genres et nombres, mais aussi et surtout illustrer les valeurs des modes et temps verbaux, non plus par des phrases isolées, mais à l'aide de textes d'une certaine longueur (conte, sketch, nouvelle, chapitre de roman, etc.), toutes choses qui garantissent mieux à notre sens la maîtrise de la concordance des temps. Enfin, même si elles font face à des difficultés financières, les maisons d'édition burkinabè qui s'investissent dans l'édition littéraire devraient faire preuve de plus de professionnalisme en s'organisant mieux et en recourant à un personnel qualifié qui procéderait à la lecture-évaluation et à la relecture-correction de tout manuscrit avant sa publication.

Références bibliographiques :

- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui : Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- BENVENISTE Emile, 1966, *Problèmes de linguistique générale (tome I)*, Paris, Gallimard.
- BUGUL Ken, 2015, *La Pièce d'or*, Abidjan, Éditions Éburnie.
- CAITUCOLI Claude, 1988, "Passé simple et passé composé dans *Le Miel amer* de Jean-Baptiste Somé", *Annales de l'Université de Ouagadougou : Série A : sciences humaines et sociales*, numéro spécial 1988, pp. 261-276
- COMBARY William Nassidia Aristide, 2007, « Lune de miel » (nouvelle), *Les sept douleurs* (recueils de nouvelles), Ouagadougou, L'Harmattan Burkina, pp. 49-57
- DAKOUO Yves, 2011, *Émergence des pratiques littéraires modernes en Afrique francophone : la construction de l'espace littéraire au Burkina Faso*, Ouagadougou, L'Harmattan Burkina.
- GREVISSE Maurice, GOOSSE André, 2017, *Le bon usage : grammaire française*, 16^e éd., Bruxelles, De Boeck Supérieur.
- HANSE Joseph, 1994, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 3^e éd., Paris, Duculot.
- ILBOUDO Patrick G., 1990, *Les Vertiges du trône*. Ouagadougou : La mante / Imprimerie nationale du Burkina.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, 1999, *Grammaire méthodique du français*. 5^e éd., Paris, PUF.
- SANOU Salaka, 2000, *La littérature burkinabè : l'histoire, les hommes, les œuvres*, Limoges, Presses universitaires de Limoges.
- TOMASSONE Roberte, 1996, *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave.
- TRAORÉ Sidiki, 2019, *Grammaire normative du français moderne*, Ouagadougou, Éditions Céprodif.
- TRAORÉ Sidiki, 2017, « Problématique des incorrections grammaticales dans les romans

burkinabè », *Encres*, n°6, ENS Niamey, Niger, pp. 93-117.

WAGNER Robert-Léon, PINCHON Jacqueline, 1991, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.

WILMET Marc, 1998, *Grammaire critique du français*, 2^e éd., Paris/ Bruxelles, De Boek et Larcier (Duculot).